

AFFAIRE No 26 - APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET DE JALONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement de son stock de panneaux de signalisation et de la mise en place de panneaux de jalonnement destinés aux Zones Industrielles, Zones d'Activités et établissements scolaires, la Municipalité envisage de lancer un appel d'offres.

La fourniture de ces panneaux comprend également les poteaux et accessoires de fixation.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser :

- à lancer l'appel d'offres ;
- à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ;
- en cas d'appel infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Commission des Finances

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 24 MARS 1987  
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départements et des Régions

Le montant de la commande est estimé à 900 000 Francs, réparti comme suit :

Panneaux de police .....	550 000
Jalonnement .....	350 000

Les crédits sont prévus au chapitre 901 - article 233-081 du Budget Communal.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.